



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stéphane MEUNIER
Délégué Territorial Adjoint



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Mél : a.sarret@inao.gouv.fr

V/Réf :

N/Réf : CM/AS-25-344

A l'attention de Renaud BERETTI
Président
Grand Lac Communauté d'Agglomération
1500 Boulevard Lepic
73100 AIX-LES-BAINS

Objet : Modification n°1 du PLUi de Chautagne

Mâcon, le 28 juillet 2025

Monsieur Le Président,

Par courrier du 27 mai 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°1 du PLUi de Chautagne.

Cinq communes de la Communauté de communes sont comprises dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) viticoles « Roussette de Savoie » et « Vin de Savoie ». L'ensemble du territoire de la Chautagne est également compris dans les aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Emmental de Savoie », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie », « Tomme de Savoie », « Comtés Rhodaniens », « Vin des Allobroges », « Volailles de l'Ain » ainsi que dans celle de l'Indication Géographique (IG) des boissons spiritueuses « Génépi des Alpes ».

L'étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations suivantes :

Le projet de modification n°1 du PLUi a pour objet:

- L'évolution du règlement écrit, majoritairement en zone urbaine;
- L'évolution du règlement graphique concernant des OAP, des emplacements réservés, des bâtiments pouvant changer de destination, ...

La plupart des modifications apportées ont un impact limité sur le foncier agricole. Toutefois, l'INAO demande le retrait du bâtiment identifié comme pouvant changer de destination sur la commune de Ruffieux, celui-ci se situant à proximité directe de parcelles de vignes afin d'éviter les conflits de voisinage.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas au projet de modification n°1 du PLUi du fait d'une incidence limitée sur les AOP/IGP concernées, mais vous demande de prendre en considération la remarque formulée ci-dessus.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
Le Délégué Territorial Adjoint,
Stéphane MEUNIER

Copie : DDT 73